

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 5 JUIN 2026

A SAINTE-ALVERE A 18 HEURES 00

Présents : BIJOU Clément, CAILLAUD Catherine, ETCHEGARAY Patrick, MOTTET Laurence, LALOT Benjamin, TAULOU Marie-Claire, GENSOU Denis, GRELLETY Annie, LE ROUX Gilles, VIGIER LUZINIER Marie-Thérèse, TAULOU Patrice, LE COCGUIC Jean, SCHILLINGER Catherine, GRELLETY Emilie, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, LEYMA Cyril,

Excusés : HUART Emilie, pouvoir à GRELLETY Emilie
COLET Bastien, pouvoir à LE COCGUIC Jean
GINTRAT Sandy, pouvoir à TAULOU Patrice
DUCENE Philippe, pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine
Ne sont pas comptés présents, et ne comptent pas pour le calcul du quorum, les membres du conseil municipal européens n'ayant pas la nationalité française :
TEIXEIRA CASTRO Vitor
FONSECA José

Madame GRELLETY Emilie a été élue secrétaire.

Le Maire ouvre la séance et constate qu'avec dix-sept présents et quatre représentés le quorum est atteint.

Le Maire rappelle l'unique ordre du jour : élection des délégués et des suppléants du conseil municipal aux élections sénatoriales **et précise que le quorum est basé sur les 21 conseillers municipaux de nationalité française.**

MISE EN PLACE DU BUREAU ELECTORAL

Le Maire procède à la désignation d'un secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT: Emilie GRELLETY.

On vote à Val de Louyre et Caudeau, selon l'arrêté du Préfet en date du 19 mai 2026 pour 7 délégués et 4 suppléants, qui sont présentés dans l'ordre sur une seule liste.

La liste paritaire qui peut ne pas être complète doit présenter alternativement un homme, une femme ou inversement.

Il procède à la constitution du bureau de vote présidé par le Maire, et qui comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin:

- Patrick ETCHEGARAY
- Annie GRELLETY
- Benjamin LALOT
- Laurence MOTTET

Il indique être en possession de deux déclarations de candidature dont il vérifie la légalité. Avant l'ouverture du scrutin, il demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas.

II DEROULEMENT DU SCRUTIN

Puis le Maire déclare le scrutin ouvert ; il fait procéder au vote sans débat en précisant que le scrutin se fait à bulletin secret sans panachage, à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

On vote en une seule fois pour les délégués et les suppléants.

Un membre de chaque liste ayant déposé sa candidature distribue les bulletins de vote.

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et suppléants.

Chacun des membres du conseil municipal vote à bulletin secret à l'appel de son nom.

III RESULTAT DE L'ELECTION

Il est procédé immédiatement au dépouillement.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du code électoral : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Bulletins blancs : 0
- Liste « Notre avenir commun » : 17
- La liste "Unis pour Agir" : 4

IV PROCLAMATION DES ELUS

Le Maire proclame élus les candidats suivants :

-liste "Notre avenir commun" qui compte 6 délégués titulaires et 4 suppléants dans l'ordre du tableau

-liste "Unis pour Agir" qui compte 1délégué titulaire et 0 suppléant dans l'ordre du tableau

1. BIJOU Clément
2. CAILLAUD Catherine
3. LE COCGUIC Jean
4. GRELLETY Emilie
5. TAULOU Patrice
6. TAULOU Marie-Claire
7. BENCHAREL Marie-Christine
8. ETCHEGARAY Patrick
9. MOTTET Laurence
10. LALOT Benjamin
11. GRELLETY Annie

Il est ensuite procédé à la signature du procès-verbal, dressé et clos le 5 juin 2026 à 18h26.

Le Maire,

La Secrétaire,

Clément BIJOU

Emilie GRELLETY